Si on réparait nos appareils plutôt que seuls 40 % de nos produits électriques et électroniques sont aujourd'hui réparés. Pour entamer de la jeter?

2021 sous le signe de l'écologie, fabricants et usagers prennent de bonnes résolutions.

Repères

Qu'est ce qui change en 2021 ?

Une nouvelle étiquette voit le jour. pour aider les consommateurs à savoir quels appareils seront facilement réparables. Il s'agit de l'« indice de réparabilité », qui prend la forme d'une note allant de 0 à 10. Son affichage est désormais obligatoire sur certains produits électriques et électroniques, en magasin comme sur les sites de vente en ligne.

Quels appareils sont concernés ?

Pour le moment, seuls les lave-linge. téléviseur, smartphone, ordinateur portable et tondeuse à gazon. Mais l'indice de réparabilité va évoluer et s'étendre à d'autres produits (lavevaisselle, les fours ou les drones).

Comment obtenir un 10 sur 10 ?

Pour faire un sans-faute, le fabricant doit tout mettre en œuvre pour que le produit soit réparé plutôt que remplacé par un appareil neuf. Cinq critères sont appréciés, chacun comptant pour 20 % de la note finale.

1. Le fabricant doit rendre accessible la documentation qui facilite la réparation de l'appareil. Par exemple, le schéma d'une carte électronique ou des instructions sur ce que l'utilisateur peut lui-même réparer facile-

2. Le produit doit être facilement démontable. Plus il y a d'étapes pour accéder à une pièce détachée, moins bonne sera la note.

3. Les pièces détachées doivent être accessibles à la vente. Par exemple. un smartphone doté d'une batterie universelle aura une meilleure note.

4. Les composants doivent être revendus à un prix attractif. Car, selon l'Ademe (Agence de la transition écologique), si le coût de la réparation est supérieur à 30 % au prix de vente. l'utilisateur préférera acheter un produit neuf.

5. Le dernier critère est propre à chaque type d'appareil. Par exemple: pour les produits high-tech, la possibilité de reprogrammer une carte électronique ou d'installer un nouveau système d'exploitation.

Quel est l'objectif de cet indice ?

Allonger la durée de vie de nos appareils, en favorisant la réparation au renouvellement. En 2020, seuls 38 % des lave-linge, 35 % des smartphones et 29 % des téléviseurs ont été réparés, selon l'Ademe, Pourtant, la fabrication de ces produits est gourmande en ressources naturelles et extrêmement polluante. Avec ce nouvel indice, le gouvernement espère que la part d'appareils réparés passe de 40 % aujourd'hui à 60 % en 2025.

Cette nouvelle étiquette est aussi une manière d'inciter les fabricants à privilégier l'écoconception, puisque la réparabilité deviendra un argument de vente. Et, dans un monde parfait, de mettre un terme à l'obsolescence programmée. « C'est un pas de plus vers l'économie circulaire. Reste à savoir si Apple, Samsung, Nespresso et consorts en tiendront compte. relève Thibaud Hug de Larauze, cofondateur de la plateforme de produits reconditionnés Back Market. Aujourd'hui, non seulement les fabricants ne rendent pas les pièces détachées accessibles, mais ils ne mettent pas à disposition les fiches techniques de leurs appareils. Ce serait comme vendre un meuble Ikea sans la notice et sans les vis... »

Pourquoi réparer et non recycler ?

Car la filière recyclage des produits électriques et électroniques est loin d'être optimale. Même en recyclant tous nos appareils, environ 30 % du matériel qui les compose serait perdu. Par exemple, sur les soixante-dix matériaux que contient un smartphone, seuls une vinataine est recyclable. Bref, la méthode la plus efficace pour consommer responsable est de conserver ses appareils le plus longtemps possible. Et donc de les réparer quand nécessaire.

Julia TOUSSAINT.

